

Figure 30 : Saturation de l'horizon (en haut) et covoisibilité « organisée » (en bas). Source : ENCIS Environnement.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covoisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

Espace de respiration : il s'agit d'un espace sans éolienne entre deux parcs éoliens ou entre un parc éolien et un motif paysager (élément bâti, silhouette de village, motif du relief...).

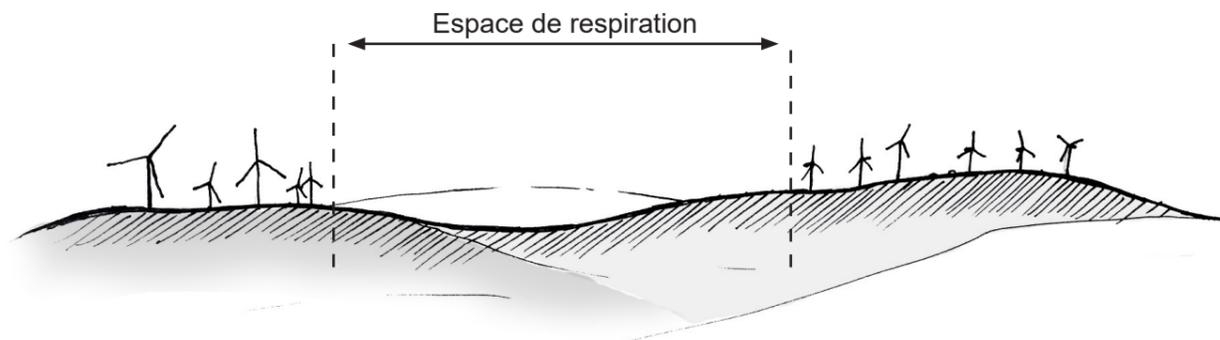


Figure 29 : Illustration d'un espace de respiration entre deux parcs éoliens (source : ENCIS Environnement).

4.2.3 Les notions de visibilité / covoisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covoisibilités.

Visibilité : Caractère de ce qui est perceptible par la vue, sensible à l'œil humain.

Covoisibilité : De manière générale elle désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage, parc éolien) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

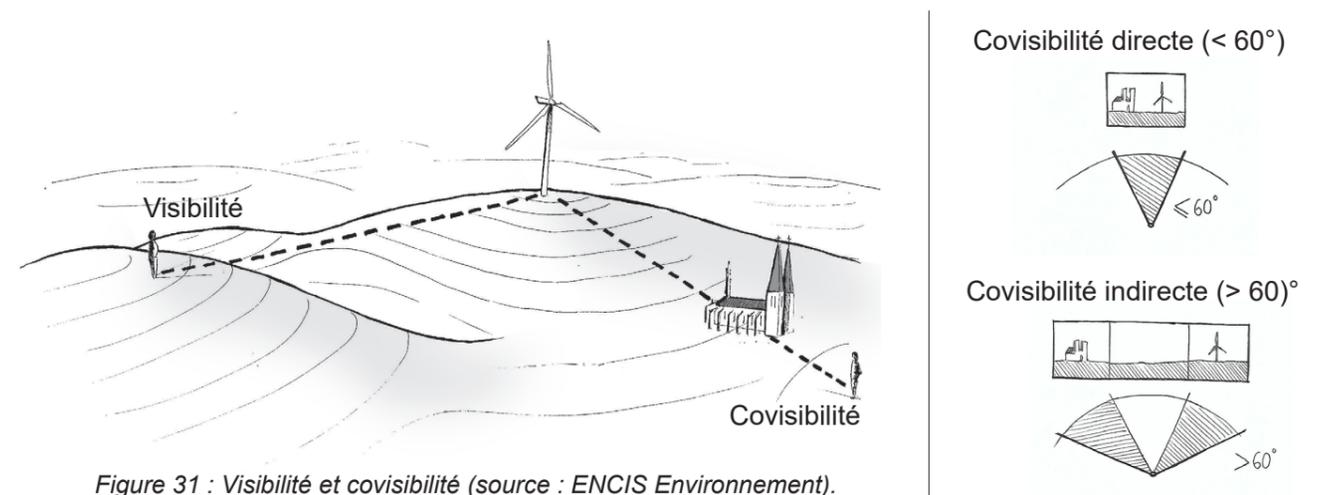


Figure 31 : Visibilité et covoisibilité (source : ENCIS Environnement).

Covoisibilité directe (inférieure à 60°) : perception conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, ne nécessitant pas de rotation de la tête

Covoisibilité indirecte (supérieure à 60°) : perception non conjointe d'un élément patrimonial ou paysager et d'une éolienne, nécessitant une rotation de la tête.

L'illustration ci-contre montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

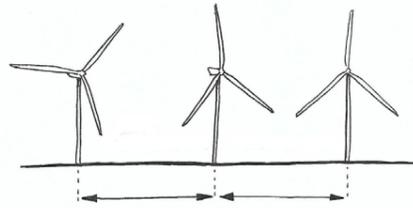


Figure 32 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement).

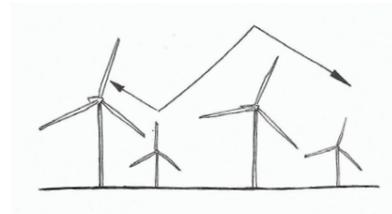
4.2.4 Composition d'un parc éolien

La composition d'un parc éolien nécessite la prise en compte des structures et motifs paysagers mais également l'organisation des éoliennes les unes par rapport aux autres, notamment les distances entre elles, afin d'obtenir un parc lisible et harmonieux.

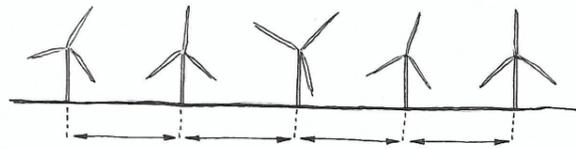
Interdistance



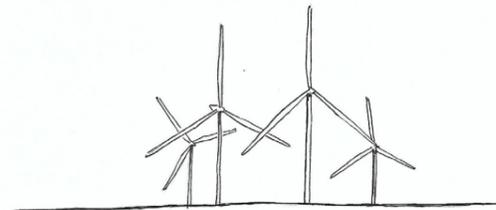
Effet de décrochement



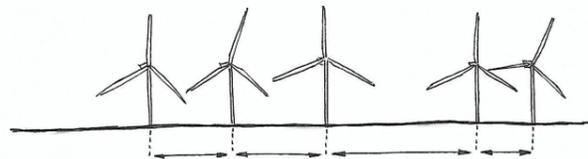
Interdistance régulière



Superposition de pales



Interdistance irrégulière



Source : ENCIS Environnement.

5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

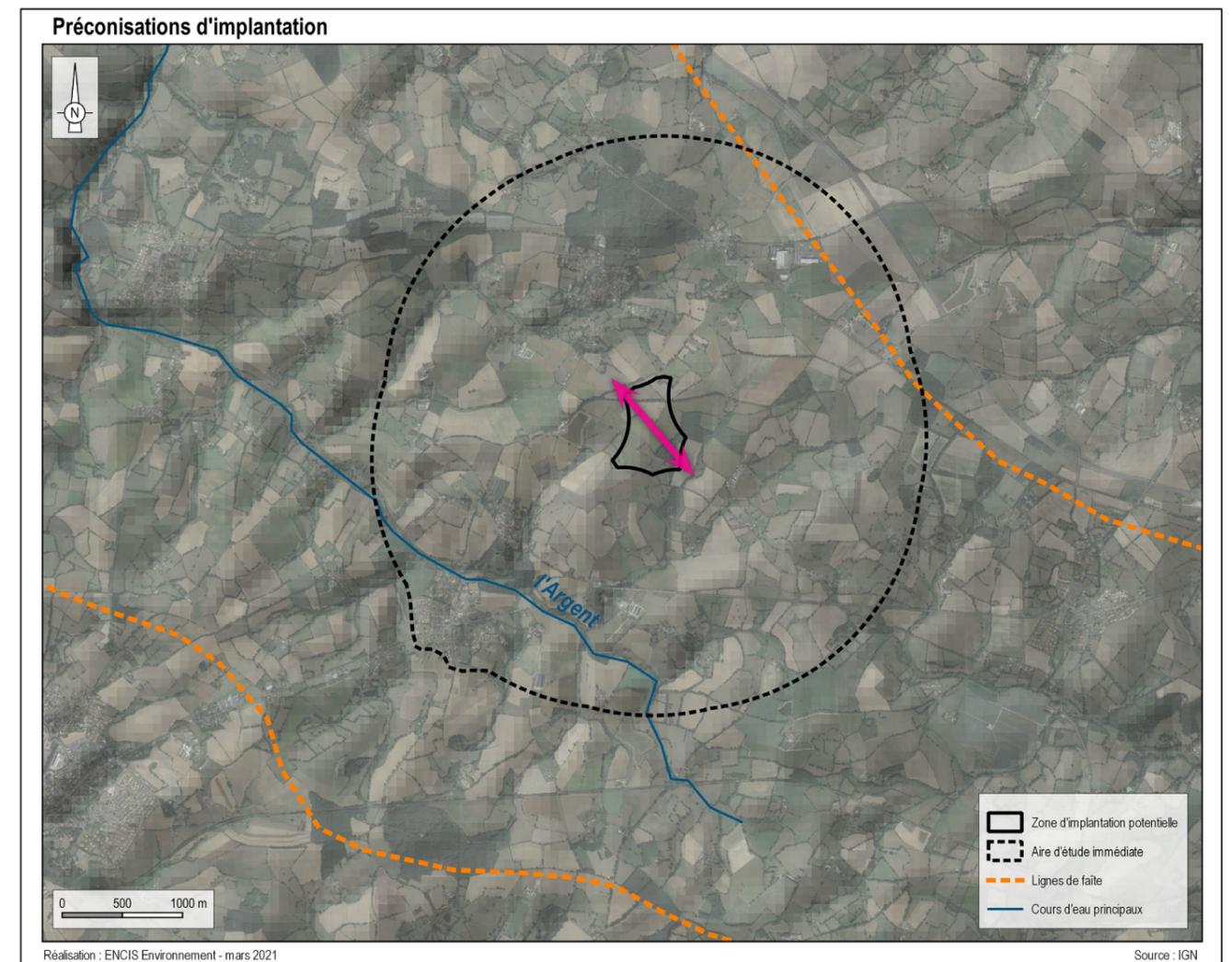
5.1 Préconisations du projet paysager

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, comme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, les cours d'eau et les lignes de faite forment les structures les plus notables du paysage, notamment la vallée de l'Argent, et les crêtes d'interfluvium avec la Sèvre nantaise au sud-ouest et le Dolo au nord-est. Ces structures suivent ici une orientation générale sud-est / nord-ouest, qui forme une direction à reprendre pour le projet éolien.

Le contexte éolien étant peu dense au sein de l'AER, les parcs éoliens existants ou en projets ne présentent pas de type d'implantation préférentielle à respecter pour assurer la bonne inscription du projet. Ainsi, afin d'améliorer la lisibilité du motif éolien dans ce paysage, une implantation la plus simple et régulière possible doit être privilégiée.

Il est donc préconisé d'implanter le projet en une ligne simple et régulière d'éoliennes, suivant l'orientation sud-est / nord-ouest dominante dans le paysage. Au vu des dimensions réduites de la ZIP, une ligne de trois éoliennes semble l'option la plus adaptée, permettant de souligner réellement la direction choisie sans créer d'écarts trop réduits entre les mâts.

Afin de compenser la différence d'altitude au sein de la ZIP (une dizaine de mètres de dénivelé entre les limites nord et sud), il peut être intéressant d'adapter la dimension des mâts, de telle sorte que les nacelles apparaissent toutes à la même hauteur.



Carte 33 : Préconisations d'implantation.

Peu de chemins agricoles sont présents dans la ZIP, et sont donc susceptibles d'être utilisés comme voies de desserte pour l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien sur ce site. La piste reliant les hameaux St-Louis et Bois d'Ane, qui parcourt la partie nord de la ZIP, est potentiellement exploitable, sous réserve de travaux d'aménagement : il est néanmoins préconisé d'éviter ce chemin si c'est possible, afin de préserver les motifs paysagers caractérisant cette voie, empruntée notamment par un itinéraire de Petite Randonnée bien référencé localement (Les Landes). Un accès au site par le chemin rural se dirigeant vers le sud-est depuis St-Louis peut également être envisagé.